



# CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

L'université Larbi Ben M'hidi Oum El Bouaghi

ET

La Chambre de commerce et de l'industrie  
Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi

## ENTRE-LES SOUSSIGNES

### L'UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI D'OUM EL BOUAGHI,

Sise BP358 Oum El Bouaghi, 04000, Route de Constantine, représentée par son Recteur, Monsieur Pr. **Zohir DIBI**

D'une part,

ET



### La Chambre de commerce et d'industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi

Sise Cité Ennasr, Bp 383, Oum El Bouaghi représentée par son président, Monsieur **Saim Hafedh**

D'autre part,

Ci-après dénommés les parties,

## Il a été arrêté et convenu ce qui suit

### Préambule

- Etant donné la volonté de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi de s'ouvrir davantage à son milieu socio-économique,
- Etant donné la volonté de La Chambre de commerce et d'industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi de coopérer avec l'université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi,
- Etant donné les échanges d'idées et les volontés réciproques exprimées par les deux parties pour des échanges et de partenariat,
- Etant donné les capacités et les potentialités de formation et de recherche scientifique disponibles au sein de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi.
- Etant donné les capacités et les potentialités de stage et de visites offertes par la Chambre de commerce et d'industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi et ses opérateurs
- Etant donné les volontés et orientations des diverses autorités pour impliquer d'avantage les Universités et autres Organismes de recherche dans le développement économique durable du pays,

Les responsables de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi et ceux de La Chambre de commerce et d'industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi ont convenu et conclu cette convention de coopération.

## **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les domaines et conditions de coopération et d'échanges entre l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi et la Chambre de commerce et d'industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi

## **Article 2 – Engagement**

Les deux (02) parties, chacune dans son domaine de compétence, s'accordent à déployer tous les moyens dont elles disposent pour la réussite des objectifs de cette convention.

## **Article 3 – Domaines d'échange et de coopération**

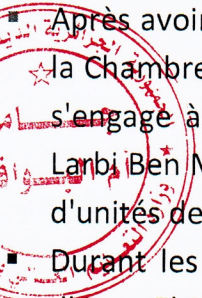
Les domaines d'échange et de coopération, exprimés dans cette convention, ne sont pas exhaustifs et peuvent s'élargir à d'autres actions en fonction de l'état d'avancement de la coopération et si le besoin s'en fait ressentir.

## **Article 4 – Obligations de l'Université**

- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi s'engage, dans la mesure de ses capacités et en fonction de ses spécialités, à répondre favorablement à toute demande de formation du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi, ainsi que des opérateurs adhérant à cette structure, conformément à la réglementation en vigueur.
- La Chambre de commerce et d'industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi peut proposer en collaboration avec l'université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi, des formations Post Graduées Spécialisées (PGS) aux cadres remplissant les critères. Ces PGS feront l'objet d'avenants spécifiques selon la réglementation en vigueur.
- Les contenus et modalités de formation seront définis d'un commun accord.
- Durant son séjour, à l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi, le personnel de la Chambre de commerce et d'industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi est tenu de respecter la discipline, le règlement intérieur, et notamment les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que, le cas échéant, les dispositions en matière de secret professionnel.
- Intervention des enseignants chercheurs de l'université dans l'expertise et le conseil auprès de la Chambre de commerce et d'industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi
- Coopération dans l'organisation des événements initiés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi, en particulier ceux en lien avec l'université.

- Le développement des liens entre l'université et le milieu socio-économique.

#### **Article 5 – Obligation de la chambre de commerce et de l'industrie**

- 
- Après avoir défini d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi s'engage à répondre favorablement à toute demande émanant de l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi, que ce soit pour un stage ou pour des visites d'unités de production ou de laboratoires des opérateurs adhérant à la chambre.
  - Durant les visites ou les stages, les étudiants de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi sont tenus de respecter la discipline et le règlement intérieur des opérateurs adhérant à la Chambre de Commerce et d'Industrie, notamment en ce qui concerne le secret professionnel.
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie Sidi Rghis de la wilaya d'Oum El Bouaghi s'engage à participer et à coopérer lors des événements organisés par l'Université d'Oum El Bouaghi, en particulier ceux liés à l'entrepreneuriat.
  - Le développement des liens entre l'université et le milieu socio-économique

#### **Article 6 – Modification**

- Toute modification de la présente convention est soumise à un accord mutuel entre les deux parties.
- La demande de modification doit être exprimée par écrit, accompagnée d'un exposé des motifs de la partie requérante.
- Toute modification acceptée par les deux parties fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes conditions de forme que la présente convention et sera considérée comme faisant partie intégrante de ladite convention.

#### **Article 7 – Résiliation**

Les deux parties se réservent le droit de résilier la présente convention à tout moment, moyennant un préavis d'au moins trois (03) mois adressé, par écrit.

#### **Article 8 – Contestations Loi Applicable**

Tous les litiges et contestations pouvant survenir entre les deux parties quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront réglés à l'amiable.

#### **Article 9 – Devoir de réserve et confidentialité**

Chaque partie, en ce qui la concerne, est soumise au devoir de réserve concernant toute information à laquelle elle aurait pu accéder lors de la réalisation de cette convention.

## Article 10 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de cinq (05) années. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une même période, sauf dénonciation d'une des deux parties.

## Article 11 – Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur et produira tous ses effets à compter de sa date de signature par les deux parties qui déclarent avoir pris connaissance du contenu de la convention.

Cette convention est établie en quatre (04) exemplaires originaux paraphés, deux (02) copies pour chaque partie.

Fait à Oum El Bouaghi le 10... ديسمبر... 2023.....

Pour l'Université d'Oum El Bouaghi

Le Recteur

Pr. DIBI Zohir



مدير جامعة أم البواقي  
أ. د. ديبى زهير

Chambre de commerce et de  
L'industrie de la wilaya de Oum El Bouaghi

Le président

Monsieur Saim Hafedh



صايم حافظ